

Ordre du Jour CONSEIL COMMUNAUTAIRE

23 MARS 2009

1. FINANCES - MOYENS GENERAUX

- 1.1 - Compte administratif 2008 Montélimar-Sésame
- 1.2 - Compte administratif 2008 - Budget annexe du SPANC
- 1.3 - Compte administratif 2008 - Budget annexe pour l'aménagement des zones
- 1.4 - Compte de gestion 2008 Montélimar-Sésame
- 1.5 - Compte de gestion 2008 - Budget annexe du SPANC
- 1.6 - Compte de gestion 2008 - Budget annexe pour l'aménagement des zones
- 1.7 - Budget Primitif 2009 Montélimar-Sésame
- 1.8 - Budget Primitif 2009 - Budget annexe du SPANC
- 1.9 - Budget Primitif 2009 - Budget annexe pour l'aménagement des zones
- 1.10 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2009
- 1.11 - Subventions 2009
- 1.12 - Tarifs de la Communauté de Communes Montélimar-Sésame
- 1.13 - Fixation de l'effectif du personnel de la Communauté de Communes Montélimar-Sésame

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT

- 2.1 - Programme Local de l'Habitat - Validation du document d'orientation

3. FAMILLE

- 3.1 - Convention avec le Conseil Général pour l'accueil d'urgence en crèches

4. CULTURE

- 4.1 - Versement d'une subvention à l'Association "CRILJ"
- 4.2 - Education musicale en milieu scolaire
- 4.3 - Fonctionnement de l'Ecole de Musique intercommunale
- 4.4 - Ecole de Musique intercommunale - Validation du projet d'établissement 2009/2014
- 4.5 - Restructuration partielle de l'Ecole de Musique - Avenant n° 2 au lot n° 1

5. ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 5.1 - SPANC - Convention relative à l'élaboration d'une étude d'aptitude du sol préalable à la réalisation de l'installation d'assainissement non collectif

NB : si vous souhaitez obtenir le document complet du compte administratif, du budget primitif, du PLH et du projet d'établissement de l'Ecole de Musique, merci de bien vouloir nous en faire la demande par mail (s.vincent@cc-sesame.com) ou par téléphone (04.75.00.65.86) en précisant si vous souhaitez venir le récupérer à Montélimar-SESAME, ou le recevoir par courrier. Vous pouvez également venir les consulter à la Direction Générale des Services.

Compte rendu des décisions communautaires :

2009.02.03 : Avenant n° 1 au marché de fourniture de postes téléphoniques et maintenance des autocommutateurs et des câblages internes - Marché conclu avec la Sté Entreprise Electricité Eugène Robert SAS afin d'intégrer l'autocommutateur implanté dans les locaux de la Maison des Services Publics dans le marché de maintenance.